ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
17, 18 ET 19 JUILLET 2012, TORONTO (ONTARIO) Résolution n° 14/2012

TITRE:	Soutien aux tribus cowichan – Initiative du budget restaurateur et de la liste nominative
OBJET:	Éducation
PROPOSEUR(E):	Maureen Chapman, Chef, Première Nation de Skawahlook, C.-B.
COPROPOSEUR(E):	Jonathan Kruger, Chef, bande indienne de Penticton, C.-B.
DÉCISION:	Adoptée à l'unanimité dans le cadre d'une motion omnibus, proposée par Maureen Chapman, Chef de la Première Nation de Skawahlook (C.-B.), et appuyée par Marcel Head, Chef de la Première Nation de Shoal Lake (Sask.)

ATTENDU QUE:

A. Il est généralement admis que le sous-financement touche l'éducation publique dans l'ensemble de la province et qu'il est surtout nécessaire d'élaborer des programmes qui répondent aux besoins éducatifs des enfants des Premières Nations de la province.

B. Le programme d'édification des nations, *Building on OUR Success,* de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique est axé sur quatre piliers interdépendants. L'un de ces piliers est l'amélioration de l'éducation. Lorsque nos communautés des Premières Nations reçoivent des services éducatifs de districts scolaires non autochtones adjacents, nous devons continuer d'établir des relations avec les districts scolaires publics afin de nous assurer que ces derniers offrent de véritables programmes linguistiques et culturels autochtones et d'autres services et programmes qui sont bénéfiques aux enfants des Premières Nations.

C. La communauté a conféré un mandat, élaboré par l'intermédiaire de plusieurs processus de consultation communautaire, au District scolaire nº 79 situé à Duncan, en C.-B., qui est de préparer un plan stratégique et le budget restaurateur du District scolaire nº 79. Le budget restaurateur comprend le financement d'une formation linguistique en hul'qumi'num et d'autres services à l'intention d'élèves des Premières Nations.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 19e jour de juillet 2012 à Toronto (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

D. Le budget restaurateur du District scolaire nº 79 est tout particulièrement prévu pour une proportion d'enseignants et d'élèves adéquate et des programmes linguistiques et culturels appropriés qui sont jugés nécessaires pour augmenter le taux de réussite des élèves de Premières Nations à l'école.

E. Les tribus cowichan soutiennent le budget restaurateur du District scolaire nº 79 et estiment qu'il représente un moyen de rétablir des programmes et services éducatifs de qualité pour les élèves de Premières Nations, notamment en permettant la mise en œuvre de services et programmes qui sont familiers aux enseignants autochtones et au personnel de base du District scolaire et qui permettent l'apprentissage de la langue des Hul'q'umi'num, l'augmentation des services de thérapeutes du travail et l'offre de services consultatifs dans les écoles élémentaires.

F. Le Système de la liste nominative (SLN) employé par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) est un rapport servant à la coordination des programmes relatifs à l'éducation des enfants inuits et des Premières Nations.

G. L'application de la liste nominative sera modifiée afin d'inclure les champs suivants : État de l'évaluation professionnelle et Plan d'enseignement individualisé (PEI).

H. AADNC a financé les services d'éducation spéciale à coûts élevés fournis et, pour chaque type de service énuméré, une indication permet de savoir si des services ont été fournis l'an dernier, s'ils ont été considérés comme des services adéquats et s'ils sont requis pour la prochaine année scolaire.

I. Dans le cas des enfants pris en charge par une agence des services à la famille et à l'enfance, AADNC définit la résidence de l'enfant en se basant sur le lieu de résidence de la famille au sein de laquelle l'enfant a été placé. En raison de cette définition, les enfants placés dans des familles d'accueil à l'extérieur de la réserve ne sont pas admis sur la liste nominative.

J. L'agence des services à la famille et à l'enfance Lalum'utul Smun'eem (Lalum'utul Smun'eem Child and Family Services - LSCFS) des tribus cochiwan, qui est installée dans la réserve des tribus cochiwan, constitue actuellement le tuteur légal des enfants pris en charge habitant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la réserve.

K. En tant que tuteur légal, LSCFS a travaillé avec des écoles indépendantes, qui offrent des salles de classe de taille réduite et une attention personnalisée, à l'élaboration de plans d'éducation pour chaque enfant pris en charge, et les frais de scolarité des enfants pris en charge scolarisés dans les écoles indépendantes sont financés par la propre source de revenu de LSCFS.

L. Le Chef et Conseil des tribus cowichan n'accepte pas le retrait des enfants pris en charge habitant à l'extérieur de la réserve de la liste nominative.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée:

1. Se joignent aux efforts de soutien des tribus cowichan à l'égard du budget restaurateur du District scolaire nº 79.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 19e jour de juillet 2012 à Toronto (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

2. Soutiennent les tribus cowichan et l'ensemble des Premières Nations de la Colombie-Britannique dans leurs efforts visant à obtenir un financement fédéral pour les frais de scolarité des enfants pris en charge habitant à l'extérieur de la réserve.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 19e jour de juillet 2012 à Toronto (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL